
CONVOCATION

Le nombre d'actions de la SA Groupe Delhaize (la "Société") enregistrées en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 ne permettra pas de réunir les conditions de quorum prévues par la loi pour que cette assemblée puisse valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour de cette assemblée. Par conséquent, ces points seront à nouveau proposés en même temps que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire lors d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui ne nécessite pas de quorum.

Le Conseil d'Administration de la SA Groupe Delhaize invite les actionnaires et les porteurs d'obligations et de warrants émis par la Société à participer à **l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire** des actionnaires de la Société qui se tiendra le **24 mai 2012 à 15 heures (CET), au Corporate Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**, pour délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après.

Nous demandons aux participants de se présenter au plus tard à 14 heures 15 (CET) afin de procéder à temps aux formalités d'enregistrement.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire (points 1 à 14) et de l'assemblée générale extraordinaire (points 15 et 16).

I. Assemblée générale ordinaire

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.
Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize www.groupedelhaize.com.
4. Approbation des comptes annuels statutaires (non-consolidés) au 31 décembre 2011, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,76 par action(*).

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires (non-consolidés) au 31 décembre 2011, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Bénéfice de l'exercice social	+	299 123 823
Bénéfice reporté de l'exercice social précédent	+	746 383 279
Résultat à affecter	=	1 045 507 102
Affectation à la réserve légale	-	16 845
Dividende brut pour les actions	-	179 330 254
Solde du bénéfice à reporter	=	866 160 002

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,76 (*)

(*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 1^{er} juin 2012 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 6 juin 2012.

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

6. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs.

7.1 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Madame Claire Babrowski pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015.

7.2 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier Beckers pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

7.3 **Proposition de décision :** renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Smits pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

7.4 **Proposition de décision :** nommer Madame Shari Ballard en qualité d'administrateur pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014.

8. Indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.

8.1 **Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Claire Babrowski, dont il est proposé de renouveler le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et renouveler son mandat en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Claire Babrowski répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Claire Babrowski a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.2 **Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Shari Ballard, dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2014, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Shari Ballard répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Shari Ballard a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Rapport de rémunération.

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

10. Approbation du *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*.

Proposition de décision : approuver le *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, en vertu duquel des personnes éligibles peuvent recevoir des options sur actions à partir de l'année 2012 afin d'acquérir des actions existantes ou à émettre de la Société, en ce compris des options sur actions répondant aux exigences de la Section 422 de l'*US Internal Revenue Code* de 1986, tel qu'amendé.

11. Approbation du *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*.

Proposition de décision : approuver le *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*, en vertu duquel des personnes éligibles peuvent recevoir des *restricted stock unit awards* à partir de l'année 2012 afin d'acquérir des actions existantes de la Société à la date de levée des restrictions fixées par le plan.

12. Périodes d'exercice en vertu des plans d'intéressement américains.

- 12.1. **Proposition de décision** : conformément à l'article 520ter du Code belge des sociétés, approuver que la Société continue d'octroyer en vertu du *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, des options sur actions à certains membres du Comité Exécutif de la Société qui sont exerçables dans des proportions égales d'un tiers pendant une période de 3 ans suivant leur date d'octroi, et l'exercice anticipé potentiel de ces options sur actions en vertu de ce plan en cas de départ à la retraite ou de fin de contrat de travail.

- 12.2. **Proposition de décision** : conformément à l'article 520ter du Code belge des sociétés, approuver que Delhaize America, LLC continue d'octroyer des *Restricted Stock Unit Awards*, qui sont délivrés, en vertu du *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan*, à certains membres du Comité Exécutif de la Société dans des proportions égales d'un quart à partir de la fin de la deuxième année pendant une période de 5 années suivant leur date d'octroi, et l'exercice anticipé potentiel de ces *restricted stock units* en vertu de ce plan en cas de départ à la retraite ou de fin de contrat de travail.

13. Exercice anticipé en vertu des plans d'intéressement américains en cas de changement de contrôle de la Société.

Proposition de décision : conformément à l'article 520ter et 556 du Code belge des sociétés, approuver toute clause dans (i) le *Delhaize Group 2012 U.S. Stock Incentive Plan*, (ii) le *Delhaize America, LLC 2012 Restricted Stock Unit Plan* ou (iii) toute convention conclue entre la Société et/ou Delhaize America, LLC et les détenteurs d'options et/ou de *restricted stock units* (les "Incitants") en vertu de ces plans, conférant à ces détenteurs le droit d'acquérir des actions de la Société en dehors de la période d'exercice des Incitants en cas de changement de contrôle de la Société.

14. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

Proposition de décision : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2012 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

II. Assemblée générale extraordinaire

15. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

15.1 Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif au renouvellement du capital autorisé.

15.2 Modification de l'article 8 A, premier alinéa des statuts.

Proposition de décision : remplacer le premier alinéa de l'article 8 A des statuts par le texte suivant :

« Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant de cinq millions nonante-quatre mille six cent neuf euros (EUR 5.094.609) aux dates et suivant les modalités à fixer par le conseil d'administration et ce, pendant un terme de cinq années à compter de la publication de la présente autorisation aux Annexes au Moniteur Belge. »

16. Pouvoirs d'exécuter les décisions des actionnaires.

Proposition de décision : approuver la décision suivante :

"L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec la possibilité de sous-déléguer, pour exécuter les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, coordonner les statuts de la société suite aux modifications susmentionnées, et effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet."

QUESTIONS – NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU PROPOSITIONS DE DÉCISION

Un temps consacré aux questions est prévu lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Les actionnaires peuvent soumettre par écrit des questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant l'assemblée générale. Les actionnaires sont également autorisés à poser leurs questions oralement lors de l'assemblée générale. Les questions écrites doivent être adressées à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com) et doivent parvenir à la Société au plus tard le vendredi 18 mai 2012 à 17 heures (CET). Les questions adressées valablement à la Société seront discutées lors du temps consacré aux questions. Il sera répondu aux questions écrites des actionnaires adressées valablement à la Société pour autant que ces actionnaires aient satisfait aux conditions d'enregistrement et de confirmation de participation telles que décrites ci-dessous.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Pour éviter tout malentendu, ceci ne s'applique pas à l'assemblée générale extraordinaire. Toute requête doit être adressée à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com) et doit parvenir à la Société au plus tard le mercredi 2 mai 2012 à 17 heures (CET). La Société publiera un ordre du jour modifié au plus tard le mercredi 9 mai 2012 à condition qu'elle ait reçu valablement dans la période susmentionnée une ou plusieurs requêtes d'inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points ou de nouvelles propositions de décisions.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société www.groupedelhaize.com.

FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Enregistrement

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société, le droit pour un actionnaire de participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012 et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à minuit (heure belge) le **10 mai 2012** (la "**Date d'Enregistrement**"), soit par l'inscription des actions nominatives dans le registre des actions nominatives de la Société, soit par l'inscription des actions dématérialisées dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la délivrance d'actions au porteur imprimées à un intermédiaire financier (à noter que la délivrance d'actions au porteur imprimées auprès d'une banque en Belgique entraîne en principe la dématérialisation de ces actions au porteur) pour le nombre d'actions pour lequel l'actionnaire souhaite être inscrit à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite prendre part à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Pour les actions dématérialisées et les actions au porteur imprimées, le teneur de compte agréé, l'organisme de liquidation ou l'intermédiaire financier établira une attestation à l'attention de l'actionnaire certifiant le nombre d'actions détenu par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite prendre part à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que l'enregistrement de ces actions dématérialisées et ces actions au porteur imprimées auprès de l'une de ces institutions financières doit être effectué avant la fermeture de ces institutions à la Date d'Enregistrement. L'actionnaire doit déposer cette attestation auprès d'une agence d'ING Belgium au plus tard le **18 mai 2012**. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le 17 mai 2012 est un jour férié et que le 18 mai 2012 est un jour férié bancaire en Belgique.** Nous invitons dès lors ces actionnaires à prendre contact avec une agence d'ING Belgium au plus tard le **16 mai 2012** avant la fermeture de l'agence.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui ont l'intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire doivent notifier leur intention de participation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire comme suit :

- (i) **Les propriétaires d'actions nominatives** doivent avoir remis à la Société, dont l'adresse, le numéro de fax et l'adresse e-mail sont mentionnés ci-dessous, au plus tard le **18 mai 2012**, leur formulaire de participation signé indiquant leur intention de participer à l'assemblée. Le formulaire de participation peut être obtenu à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- (ii) **Les propriétaires d'actions dématérialisées et d'actions au porteur imprimées** doivent notifier leur intention de participer à l'assemblée auprès d'une agence d'ING Belgium, au plus tard le **18 mai 2012**. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le 17 mai 2012 est un jour férié et que le 18 mai 2012 est un jour férié bancaire en Belgique.** Nous invitons dès lors ces actionnaires à prendre contact avec une agence d'ING Belgium au plus tard le **16 mai 2012** avant la fermeture de l'agence. Ils peuvent également demander à ING Belgium de confirmer à la Société leur intention de participer à l'assemblée lors du dépôt de l'attestation auprès d'ING Belgium dont question dans la section "Enregistrement" ci-dessus.

Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à la Date d'Enregistrement et qui ont notifié leur intention de participation comme indiqué ci-dessus, sont autorisées à participer et à exercer leur droit de vote lors de l'assemblée.

Les formalités effectuées par les actionnaires et décrites ci-dessus n'entraîneront pas le blocage des actions. Les actionnaires peuvent donc disposer de leurs actions après la Date d'Enregistrement.

VOTE PAR PROCURATION – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les détenteurs de titres peuvent se faire représenter à l'assemblée par un **mandataire**. Les modèles de procurations qui doivent être utilisés pour être représenté à l'assemblée peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou auprès d'une agence d'ING Belgium, et sont également disponibles sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com. La désignation d'un mandataire doit être faite par écrit et doit être signée par l'actionnaire. **Les propriétaires d'actions au porteur ou d'actions dématérialisées** qui ont l'intention de se faire représenter par un mandataire, doivent remettre leur procuration signée le **18 mai 2012** au plus tard, soit à la Société (à l'adresse, numéro de fax et adresse e-mail mentionnés ci-dessous), soit auprès d'une agence d'ING Belgium. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le 17 mai 2012 est un jour férié et que le 18 mai 2012 est un jour férié bancaire en Belgique.** Nous invitons dès lors ces actionnaires à prendre contact avec une agence d'ING Belgium au plus tard le **16 mai 2012** avant la fermeture de l'agence. Les propriétaires d'actions nominatives doivent remettre leur procuration signée à la Société (à l'adresse, numéro de fax, adresse e-mail mentionnés ci-dessous) au plus tard le **18 mai 2012**. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée.

Les actionnaires peuvent **voter par correspondance**. Les formulaires qui doivent être utilisés pour voter par correspondance à l'assemblée peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou auprès d'une agence d'ING Belgium, et sont également disponibles sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com. Ces formulaires de vote par correspondance signés doivent parvenir à la Société (à l'adresse, numéro de fax, adresse e-mail mentionnés ci-dessous) le **18 mai 2012** au plus tard. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée.

PROPRIÉTAIRES D'OBLIGATIONS OU DE WARRANTS

Les propriétaires d'obligations ou de warrants émis par la Société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative, tel que prévu par le Code belge des sociétés, et sont soumis aux mêmes formalités d'enregistrement et de confirmation que les formalités applicables aux actionnaires.

PREUVE D'IDENTITÉ ET POUVOIRS

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les porteurs de titres et les porteurs de procuration devront pouvoir prouver leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leurs pouvoirs de représentation, dans tous les cas au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Une note d'information donnant des informations additionnelles sur les points de l'ordre du jour, le rapport spécial du Conseil d'Administration concernant le capital autorisé, le rapport annuel et les comptes annuels de la Société, une comparaison de la version actuelle des articles des statuts qui font l'objet des modifications proposées à l'assemblée et de la version après modification ainsi que tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour lesquels la loi prévoit leur mise à disposition à l'attention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com). Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement une copie de tous les documents pour lesquels la loi prévoit leur mise à disposition à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com à partir de la date de publication de la présente convocation.

Adresse de la Société :

Groupe Delhaize SA
c/o Monsieur Pierre-François Leybaert
Square Marie Curie 40
1070 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 2 412 21 21
Fax : +32 2 412 85 68
E-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com

Le Conseil d'Administration